



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 OCTOBRE 2016
A 18H30 EN MAIRIE
COMPTE RENDU

Etaient présents :

Messieurs CASTELL Jean-François Maire, LELONG Frédéric, DELANNOY Alain, GODSENS Jean-Jacques, BONVARLET Olivier, DELPORTE Bernard, CORBUT Pierre, LECOMTE Jean-Marie, OBLED Samuel, LUCAS Jean-Pierre, FACHE Jean-Luc.

Mesdames VERMUSE Isabelle, COULON Christine, WATTELLIER Marie- Aurélie, FIDELLE Lucette, PAQUET Marie-Thérèse, BILLAUD Corinne, LOGEZ Isabelle, DELCOURT Véronique, HAMELIN Natacha, GORNY Mylène, LECLERCQ VOISIN Sophie (arrivée 18h38).

Excusés : SURET Fabrice (procuration LECOMTE Jean-Marie), TRAISNEL Isabelle, SOJKA David (procuration DELPORTE Bernard), PRONNIER Chantal (procuration LUCAS Jean-Pierre), TISON Emmanuelle (procuration LECLERCQ-VOISIN Sophie)

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1 - Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Samuel OBLED est nommé secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 5 juillet 2016

Monsieur Jean-Luc FACHE indique qu'il s'était excusé pour la réunion du 5 juillet et sur le compte rendu il est indiqué comme absent.

Monsieur le Maire indique que le compte rendu sera rectifié.

Le compte rendu est adopté à la majorité (une abstention Monsieur Jean-Luc FACHE).

3 - Finances Publiques – Garantie d'emprunts Maisons et Cités – Zone du Rétuy

Madame Marie –Thérèse PAQUET explique que dans le cadre de l'opération de construction de logements de la Zone du Rétuy mis en œuvre par Maisons et Cités, plusieurs îlots destinés à accueillir les logements sociaux dans le cadre d'une programmation PLAI / PLUS ont été déterminés.

Conformément aux dispositions des articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités la Commune peut accorder sa garantie d'emprunts pour la réalisation de logements sociaux.

Maisons et Cités demande à la commune de bien vouloir garantir la totalité des emprunts à hauteur de 100 %. Auparavant, les garanties devaient être obtenues avant l'émission des contrats de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations. Désormais, la Caisse des Dépôts et Consignations a mis en place une procédure dite « garantie simplifiée » lors de laquelle elle émet les contrats de prêts

avant l'obtention de la garantie. La délibération validant la garantie est alors prise sur la base des contrats de prêts émis.

A / Opération de construction de 19 logements – Contrat de prêt 51466:

- Prêt destiné à l'acquisition du terrain « PLUS Foncier »	206 935 €
- Prêt destiné à la construction des logements « PLUS construction »	1 761 996 €
- Prêt destiné à l'acquisition du terrain « PLAI Foncier »	61 317 €
- Prêt destiné à la construction des logements « PLAI construction »	492 937 €
Total	2 523 185 €

B/ Opération de construction de 16 logements – Contrat de prêt 510438 :

- Prêt destiné à l'acquisition du terrain « PLUS Foncier »	183 501 €
- Prêt destiné à la construction des logements « PLUS construction »	1 672 561 €
- Prêt destiné à l'acquisition du terrain « PLAI Foncier »	39 536 €
- Prêt destiné à la construction des logements « PLAI construction »	338 148 €
Total	2 233 746 €

Monsieur le Maire indique que trois garanties sont sollicitées, mais sur l'une d'entre-elles des précisions ont été demandées qui n'ont pas été apportées en retour.

La commune a rencontré Maisons et Cités dans le cadre du projet de rénovation de la Cité de la Gare notamment les réseaux. La troisième garantie sera tributaire de l'avancée de ce projet. Monsieur le Maire indique que lors de son arrivée le projet de lotissement était déjà signé. Contrairement à ce qu'il est dit, il n'a pas modifié le projet à l'exception de la transformation de 5 lots libres en 10 locatifs PMR. L'aménagement d'un autre accès est à l'étude. Il présente alors le plan du projet qui avait été présenté à l'époque.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces garanties d'emprunts

4 - Finances locales - Budget Commune - Décision modificative N° 2

Madame Corinne BILLAUD évoque que les différentes analyses des comptes communaux réalisées en 2015 dans le cadre de l'audit financier de début de mandat et dans le cadre des missions exercées par Monsieur le Trésorier ont révélé plusieurs irrégularités sur l'ensemble des budgets. Le Conseil Municipal est invité à modifier les crédits prévus au budget communal 2016 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

En Dépenses :

Comptes	Désignations	Montants (en €)
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 12 358,00
678	Autres charges exceptionnelles	- 45 435,00
61558	Autres biens mobiliers	+ 4 200,00
6288	Autres services extérieurs	+ 5 000,00
64131	Rémunérations non titulaire	+ 7 000,00
6478	Autres charges sociales divers	+ 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	+ 12 358,00
6811	Dotations aux amortissements	+ 2 535,00

65738	Autres organismes publics	+ 26 200,00
	TOTAL	0,00

Total de la section de fonctionnement dépenses : 0,00 €

En Recettes :

Comptes	Désignations	Montants (en €)
73111	Taxes foncières et d'habitation	- 3 922,00
777	Quote part des subventions d'investissement	+ 3 922,00
	TOTAL	0,00

Total de la section de fonctionnement recettes : 0,00 €

Section d'Investissement :

En Dépenses :

Comptes	Désignations	Montants (en €)
2113	Terrains aménagés autres que voirie	- 40 000,00
21316	Equipements du cimetière	- 3 000,00
21318	Autres bâtiments publics	- 11 000,00
2152	Installations de voirie	- 15 000,00
21571	Matériel roulant	- 1 000,00
238	Avances et acomptes versés	- 1 000,00
139151	GFP de rattachement	+ 2 261,00
139158	Autres groupements	+ 1 661,00
21532	Réseaux d'assainissement	+ 341 295,00
21538	Autres réseaux	+ 1 284 381,00
281532	Réseaux d'assainissement	+ 668 660,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	+ 2 534,00
2151	Réseaux de voirie	+ 40 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	+ 15 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 15 000,00
2313	Constructions	+ 1 000,00
	TOTAL	+ 2 300 792,00

Total de la section d'investissement dépenses : + 2 300 792,00 €

En Recettes

Comptes	Désignations	Montants (en €)
2182	Matériel transport	- 12 358,00
21532	Opération d'ordre de transfert entre section – Réseaux	+ 1 273 099,00
2182	Matériel transport	+ 12 358,00
2315	Installations, matériel et outillages	+ 11 282,00
238	Avances et acomptes versés	+ 341 295,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	+ 1 335,52
281532	Réseaux d'assainissement	+ 750,30
281538	Autres réseaux	+ 668 660,00
281578	Autres matériels et outillages de voirie	+ 449,18
10223	T.L.E	+ 3 921,00
	TOTAL	+ 2 300 792,00

Total de la section d'investissement recettes : + 2 300 792,00 €

Monsieur le Maire précise que ces écritures concernent notamment les dépenses liées aux bornes incendie et au réseau d'assainissement qui ont été inscrits sur les lignes concernant les communes dont la population est inférieure à 500 habitants.

Il ajoute que la note de gestion de la commune était de 9,1 en 2014, 10 en 2015 et 13,9 pour 2016.

Monsieur Jean-Luc Fache demande qui affecte cette note.

Il s'agit du percepteur.

Monsieur le Maire précise que d'autres régularisations interviendront.

Monsieur Jean Luc Fache indique qu'en investissement - recettes sur le compte 2182, il y a +12 358 et -12 358. Est-ce normal ?

Monsieur Le Maire indique qu'il s'agit de la balance comptable.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces écritures comptables.

5 - Finances locales – Budget ZAC – Décision modificative N° 2

Il en est de même pour le budget ZAC. Le Conseil Municipal est invité à modifier les crédits prévus au budget ZAC 2016 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

En Dépenses :

Comptes	Désignations	Montants (en €)
6811	Dotations aux amortissements	+ 61 269,00
678	Autres charges exceptionnelles	+ 98 303,00
	TOTAL	+ 159 572,00

Total de la section de fonctionnement dépenses : + 159 572,00 €

En Recettes :

Comptes	Désignations	Montants (en €)
778	Taxes foncières et d'habitation	+ 61 269,00
777	Quote part des subventions d'investissement	+ 98 303,00
	TOTAL	+ 159 572,00

Total de la section de fonctionnement recettes : + 159 572,00 €

Section d'Investissement :

En Dépenses :

Comptes	Désignations	Montants (en €)
2151	Installations complexes spécialisées	- 38 476,00
13918	Autres	+ 98 303,00
2153	Installations à caractère spécifique	+ 1 442,00
	TOTAL	+ 61 269,00

Total de la section d'investissement dépenses : + 2 300 792,00 €

En Recettes

Comptes	Désignations	Montants (en €)
28125	Terrains bâtis	+ 58 047,00
28131	Bâtiments	+ 100,00
28153	Installations à caractère spécifique	+ 3 122,00
	TOTAL	+ 61 269,00

Total de la section d'investissement recettes : + 61 269,00 €

Monsieur le Maire indique qu'il y a un problème relatif à un bien acquis en 2002 : il devait être amorti sur 10 ans et non 9 comme cela a été fait. Il convient donc d'amortir la dernière année dans les écritures. Il en est de même pour un bien acquis en 2004 où il manque deux années d'amortissements, et un bien acquis en 2013 qui doit être amorti sur 20 ans et pour lequel aucun amortissement n'a été constaté. Il y a aussi la reprise de subvention en régularisation.

Madame Sophie LECLERC-VOISIN demande si, lors de l'audit, toutes ces erreurs n'ont pas été relevées.

Monsieur le Maire indique que c'est ce qui se passe ici.

Madame Sophie Leclerc-Voisin indique qu'elle n'a pas eu l'audit.

Monsieur le Maire indique qu'il est sur le site.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si le budget est établi par le percepteur ou la municipalité.

Monsieur le Maire indique que c'est la municipalité qui établit le budget et qu'il est validé par le percepteur.

Madame Leclerc VOISIN indique que les budgets ont été validés par le percepteur.

Monsieur le Maire indique qu'il ne juge le travail de personne. Le percepteur a souhaité ces rectifications, c'est pourquoi ces questions sont délibérées en Conseil Municipal. Chaque décision est soumise au Contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces écritures comptables.

6 - Finances locales – Budget Camping – Décision modificative N° 2

Suite aux travaux d'assainissement réalisés en 2014 au camping dans le cadre de la réfection des sanitaires, il y a lieu de régulariser une taxe assainissement. Le Conseil Municipal est invité à modifier les crédits prévus au budget Camping 2016 de la manière suivante :

Section Investissement :

En Dépenses :

Comptes	Désignations	Montants (en €)
21532	Réseaux d'assainissement	+ 5 360,00
21318	Autres bâtiments publics	- 5 360,00
	TOTAL	0,00

Total de la section d'investissement dépenses : + 0,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces écritures comptables.

7 - Finances Publiques – Participation au CIASFPA-RADAM année 2016

Madame Véronique DELCOURT explique que le CIASFPA RADAM est une association de service à la personne intervenant dans les champs de l'aide à domicile, notamment les services aux familles et aux seniors, entretien de la maison, repassage, préparation et portage de repas, etc. Chaque année, la commune participe au fonctionnement de cette structure par le versement d'une subvention correspondant à l'aide apportée aux Violainois bénéficiaires.

Monsieur Jean-Luc Fache souhaite connaître l'évolution de cette participation par rapport à l'année précédente.

Monsieur le Maire indique qu'elle est identique, elle est fixée à 1 €/habitant.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la participation financière au CIASFPA RADAM au titre de l'année 2016.

8 - Finances Publiques – Participation au SIVOM des Deux Cantons

Monsieur Samuel OBLED explique que Monsieur le Trésorier vient de faire parvenir le mandat relatif à la participation communale au financement du SIVOM des Deux Cantons. La contribution communale pour 2016 s'élève à 87 621,97 €.

Monsieur le Maire communique le détail de la participation communale poste par poste.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS demande si cette participation est proportionnelle au nombre d'habitants.

Monsieur le Maire indique que c'est proportionnel aux services confiés au SIVOM.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS demande si c'est la même que l'an dernier.

Monsieur Samuel OBLED précise que la première année une augmentation de 6% a été appliquée et 1% l'année suivante. Cette année il a voté contre une augmentation proposée.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une participation directe de la commune. Le reste de la participation est prélevée au titre des impôts locaux.

Madame Sophie Leclerc demande si les autres communes ont également voté contre cette augmentation.

Monsieur Samuel OBLED précise que certaines communes ont voté pour ou se sont abstenues en Conseil Syndical pour cette augmentation. Mais la majorité s'est prononcée défavorablement à cette augmentation.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le versement, au titre de l'année 2016, d'une participation de 87 621,97 € au SIVOM des Deux Cantons.

9 - Finances locales - Personnel - Chéquier individuel CADHOC offert aux agents communaux.

Madame Christine COULON rappelle que depuis plusieurs années, la municipalité octroie en fin d'année, à chaque agent ayant travaillé au cours de l'année, un chéquier individuel CADHOC d'une valeur de 70 €. Cette année 50 agents sont concernés par cette mesure, ce qui porte le coût de cette opération à 3 500€.

Monsieur le Maire indique que les contrats aidés et les contrats de plus de six mois sont inclus dans ce dispositif.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'attribution de chéquiers CADHOC d'une valeur de 70 € aux agents en poste depuis plus de six mois.

10 - Finances Locales -Marché de Noël de Violaines – Fixation des tarifs :

Monsieur Bernard DELPORTE indique que suite à la dissolution de l'association «Amicale des employés de la commune de Violaines », son Président, Monsieur Patrick Lisse, a sollicité Monsieur le Maire pour que son action phare soit reprise par la municipalité.

La commune organisera donc le marché de Noël les 19 et 20 novembre 2016, en la salle Jean Moulin.

Les tarifs proposés pour la location des stands sont les suivants :

20 € pour 2 m

25 € pour 3 m

30 € pour 4 m

50 € pour 6 m

Monsieur Olivier BONVARLET précise qu'il s'agit des mêmes tarifs que les années précédentes.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés pour la location des stands à l'occasion du Marché de Noël.

11 - Finances Locales – Tarifs des boissons lors des manifestations – Ajout de tarifs

Monsieur Olivier BONVARLET explique que dans le cadre de l'organisation de Marché de Noël, la municipalité envisage proposer à la vente les boissons typiques de ce genre de manifestation. Pour cela il convient de compléter la liste des tarifs des boissons servis dans le cadre des manifestations par :

chocolat chaud : 1€
vin chaud : 1€

Monsieur Jean-Luc FACHE demande pourquoi le personnel n'organise plus cette manifestation, il n'y a plus de volonté, plus de personnel ?

Monsieur le Maire indique que Monsieur LISSE a arrêté car il est à la retraite et personne n'a souhaité reprendre la présidence. Monsieur Lisse a demandé que le Marché de Noël soit repris car il voulait qu'il soit maintenu.

Monsieur Jean-Luc Fache demande si aucune autre association n'avait intérêt à reprendre ce marché.

Monsieur Olivier BONVARLET répond qu'il s'agit d'une manifestation que la commune pouvait reprendre. Monsieur Lisse était à l'origine de ce marché et cela lui tenait à cœur que cette action se poursuive. C'est pourquoi il est venu proposer à la commune cette reprise.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si, étant donné que c'est désormais la commune qui organise, les dates vont être modifiées.

Monsieur Olivier BONVARLET indique que cette année il n'y avait pas le choix après il y a les marchés des communes voisines. L'esprit de ce qui était en place va être respecté mais l'action sera un peu développée.

Monsieur le Maire indique que c'est une bonne action pour la commune. Il s'agira d'une opération blanche pour la commune les recettes seront ré-investies pour les enfants.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

12 - Finances Locales - Voyage de fin d'année au Pays Bas - Tarifs:

Monsieur Jean-Marie LECOMTE explique que pour les fêtes de fin d'année, la municipalité organise une journée à Valkenburg et un week-end à Amsterdam.

La journée à Valkenburg se tiendra les samedi 26 novembre et dimanche 27 novembre 2016. Une des deux dates au choix des voyageurs. Le tarif proposé est de 38€ / personne.

Le week-end à Amsterdam se tiendra du samedi 26 novembre au dimanche 27 novembre 2016.

Les tarifs proposés sont les suivants : 145€ /personne (base chambre double) ou 184€ /personne (base chambre individuelle). Les enfants de moins de douze ans partageant la chambre de deux adultes bénéficieront d'une réduction de prix de 10 €.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une opération blanche pour la commune. Ce voyage existe depuis des années dans la commune.

Madame Véronique DELCOURT demande si le paiement par chèques vacances est possible.

Monsieur le Maire indique que ce mode de paiement n'est pas prévu pour l'instant.

Monsieur Olivier BONVARLET précise que normalement les chèques vacances sont prévus pour des voyages en France.

Monsieur le Maire indique que cela sera étudié pour les années ultérieures.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés pour ces journées.

13 - Finances Locales - Réveillon de St Sylvestre – fixation des Tarifs

Monsieur Pierre CORBUT indique que comme chaque année, la municipalité organisera un réveillon de la Saint-Sylvestre le 31 décembre 2016 à la salle Jean Moulin.

Les tarifs proposés sont : Tarif adulte : 75€ - Tarif enfant (-12 ans) : 30€

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs du réveillon de la Saint-Sylvestre.

14 - Commande Publique - Délégation de Service Public – Artois Comm - Rapports annuels 2015

Madame Mylène GORNY explique que les Service de la Communauté d'Agglomération d'Artois Comm. ont fait parvenir les rapports annuels sur les prix et qualités des services

- le service assainissement,
- le service valorisation des déchets,
- la gestion des pépinières d'entreprise

Les synthèses des rapports d'activité sont jointes à la présente note de synthèse.

L'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ».

Monsieur le Maire indique qu'une déchetterie devait être réalisée Route Nationale. La Commune s'y est opposée. Une étude est en cours pour la situer sur l'ancienne centrale.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN indique qu'il y aurait autre chose à faire qu'une déchetterie sur cette zone verte.

Monsieur le Maire dit que le développement économique est important. Le tissu économique sur Artois Comm n'est pas bien diffus. Ce qui est inquiétant c'est que la démographie sur Artois Comm. est négative alors qu'elle est positive sur la métropole Lilloise. Il faudra en tenir compte à l'avenir.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la communication des rapports annuels exercice 2015 sur les prix et la qualité des services assainissement, valorisation des déchets et gestion des pépinières d'entreprises.

15 - Commande Publique – Délégation de Services Publics Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable du Bas Pays – Rapport annuel – exercice 2015

Monsieur Jean-Jacques GODSENS informe que le Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable du Bas Pays a fait parvenir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Ce rapport porte sur les activités des différents services du SIADEBP, en particulier le prix et la qualité des services publics d'eau potable. La synthèse du rapport d'activité est jointe à la présente note de synthèse.

L'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ».

Monsieur le Maire rappelle que la défense incendie a été renforcée rue du Rétuy et également rue de Canteleu.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la communication des rapports annuels exercice 2015 sur les prix et la qualité du service public d'eau potable.

16 - Domaine et Patrimoine – Transferts de bail emphytéotique et de garanties de prêts.

Madame Lucette FIDELLE explique que la commune avait consenti le 1er juillet 1982 un bail emphytéotique d'une durée de cinquante-cinq années à la Société LTO sur les terrains situés rue des Chênes et rue des acacias en vue de la réalisation de 16 logements sociaux.

La Société LTO et la Société SIA Habitat se sont rapprochées et la Société LTO a été absorbée par la SIA le 1er juin 2016. La Société LTO a sollicité la commune afin que le bail qui lui a été concédé soit transféré à la SIA dans les conditions consenties, comme le prévoit l'article L 236-3 du Code du Commerce dans le cas de fusion de société.

Les constructions des logements sur ces terrains ont fait l'objet de prêts pour lesquels la commune s'est portée garante. Le transfert de cette garantie sera également, le cas échéant, autorisé à la SIA.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le transfert de bail emphytéotique à la SIA et de la garantie des prêts en cours.

17 - Patrimoine – Cession d'une partie de la parcelle AK 373

Madame Isabelle LOGEZ explique que par délibération en date du 26 janvier 2016, le Conseil Municipal s'était prononcé sur la cession d'un terrain de 1000 m² à extraire de la parcelle AK 373 à la Société Violaines Ambulances moyennant le prix de 20 000€. La gérante de cette société a fait connaître sa volonté d'acquérir une bande supplémentaire de 6 mètres sur toute la largeur de la parcelle soit 216 m² supplémentaires. Cette cession sera réalisée selon la nouvelle estimation des domaines.

Monsieur le Maire indique que cette entreprise est locataire de son local et souhaite se développer. Une première estimation des domaines a été faite.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si les 1000 premiers m² avaient déjà été négociés.

Monsieur le Maire indique que oui mais elle souhaite davantage. Il n'y a pas encore eu de passage chez notaire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification de la cession au prix des domaines.

18 - Enseignement - Bourses d'études aux Lycéens et étudiants de la Commune

Madame Marie Aurélie WATELLIER explique que chaque année, la commune attribue aux familles, avant la fin de l'année scolaire, une bourse d'étude aux lycéens ou étudiants de la commune.

Lors de la réunion de mars 2016, le Conseil Municipal avait décidé de verser début d'année 2016 la bourse d'études pour l'année scolaire 2015-2016 et avait envisagé de verser celle pour l'année scolaire 2016-2017 en fin d'année.

Pour l'année scolaire 2016-2017, le montant alloué était de 75 € pour les lycéens et 110 € pour les étudiants.

Monsieur le Maire explique que cette bourse sera désormais versée à proximité de la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le versement des bourses pour l'année scolaire 2016-2017 et reconduit les montants alloués l'année scolaire précédente.

19 - Fonction Publique - Personnel – Recrutement

Madame Isabelle VERMUSE informe que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il y a lieu de procéder au recrutement :

- De deux agents polyvalents au sein des Services Techniques en contrat aidé.
- De deux intervenants musicaux au sein de l'école maternelle et de l'école primaire qui seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 321 échelle 3 catégorie C à raison de deux heures par semaine.

Monsieur le Maire explique que pour les intervenants musicaux cela concerne la reconduction des emplois à chaque école. Pour les postes d'agents polyvalents il s'agit de prévision un pour un de contrat aidés en fin de carrière et l'autre en cas de besoin.

Monsieur Bernard DELPORTE demande s'il s'agit de Violainois.

Monsieur le Maire explique que pour les intervenants musicaux c'est l'école concernée qui propose la personne.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création des emplois proposés.

20 - Commande Publique – Convention de mise à Disposition de services –Fédération de l’Energie du Pas de Calais

Madame Corinne BILLAUD rappelle que lors de la réunion du 5 juillet, Le Conseil Municipal, s’était prononcé sur la signature d’une convention avec la Fédération Départementale d’Energie du Pas de Calais (FDE). Cette convention prévoyait la mise à disposition de la commune du service compétent de la FDE afin de l’assister dans la mise en œuvre d’actions de la demande énergétique. Au travers de cette convention il est prévu de réaliser le bilan énergétique sur les 3 dernières années de 10 bâtiments communaux pour un montant de 1 000 €.

Initialement prévue selon un délai de 2 mois, le délai de réalisation de l’étude s’avère plus long que prévu. C’est pourquoi, un avenant de prolongation portant à 6 mois le délai de réalisation de l’étude est proposé.

Par ailleurs, la commune a souhaité étendre la mission arrêtée par la réalisation d’une fiche de hiérarchisation sur le patrimoine communal. La prédéfinition d’un programme de travaux et d’actions à entreprendre sera proposée.

Monsieur le Maire indique qu’il a été souhaité que l’étude soit étendue pour avoir une analyse de chaque bâtiment.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si l’étude avait déjà été lancée.

Monsieur le Maire indique que pas encore.

Il précise qu’une restitution sera faite en Conseil Municipal ou Commission travaux.

Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité l’extension de la mission confiée la FDE et autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondant.

21 - Intercommunalité – Modification statutaire de la Communauté d’Agglomération de Béthune Bruay, Noeux et Environs

Madame Marie Thérèse PAQUET explique que la Préfète du Pas de Calais a arrêté en date du 8 juin 2016 le projet de périmètre de la future communauté d’agglomération issue de la fusion de la Communauté d’Agglomération Béthune Bruay, Noeux et Environ (Artois Comm) et des Communautés de Communes Artois Flandres (CCAF) et Artois Lys (CCAL).

Suite à la consultation auprès des communes comprises dans le périmètre, une majorité qualifiée de 50% des communs représentant 50% de la population s’est prononcée favorablement à ce projet. En conséquence, la fusion a été prononcée par arrêté en date du 13 septembre 2016.

Les nouvelles compétences de la nouvelle Communauté d’Agglomération sont déterminées comme suit :

- Toutes les compétences détenues avant la fusion par les trois communautés sont exercées, sur la base des contenus actuels, par le nouvel EPCI selon les modalités suivantes :
 - Les compétences obligatoires sont exercées, de plein droit, sur l’ensemble du territoire du nouvel EPCI ;
 - Les compétences optionnelles sont conservées par le nouvel EPCI ou restituées aux communes dans un délai d’un an, d’ici là elles continuent d’être exercées dans les anciens périmètres ;

- Les compétences supplémentaires sont conservées par le nouvel EPCI ou restituées aux communes dans le délai de deux ans ; d'ici là elles continuent d'être exercées dans les anciens périmètres.

La Communauté d'Agglomération Artois Comm. a donc souhaité harmoniser, avec la CCAF et la CCAL, l'exercice des compétences sur l'ensemble du territoire et ainsi stabiliser les statuts de la nouvelle agglomération.

- ❖ Par délibération du 21 septembre 2016, le Conseil Communautaire d'Artois Comm. a engagé une modification de ses statuts. Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification statutaire des compétences de la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs (voir document joint).

Monsieur le Maire reprend la parole en indiquant qu'il y aura trois votes.

Le premier concerne la modification des statuts.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que par délibération du 21 septembre 2016, le Conseil Communautaire a décidé de dénommer la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de cette fusion : « Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane ».

Il précise qu'il a voté contre. Cet élargissement est lié au fait que deux communes ont souhaitées quitter Artois Lys ; Artois Comm. n'a rien demandé. Le changement de logo et de nom est scandaleux car c'est au bas mot 400 000 € qui y seront liés juste pour ces changements.

35 délégués ont voté contre en Conseil Communautaire. Il y a également eu des abstentions.

Monsieur Olivier BONVARLET demande s'il s'agit d'un vote de consultation ou non ?

Monsieur le Maire indique que si une majorité de Conseil Municipaux se prononcent défavorablement à cette proposition le changement ne se fera pas.

Monsieur Bernard DELPORTE demande si l'on connaît le nombre de votes contre aujourd'hui.

Monsieur le Maire indique qu'à Artois Comm il y avait sur 114 délégués, 35 votes contre, 10 abstentions et le reste était favorable au changement.

Monsieur Jean-Luc FACHE ajoute qu'il y a quelques communes qui vont rejoindre Artois Comm. puis dans quelques années repartir ailleurs.

Le Conseil Municipal se prononce défavorablement à la majorité (deux votes favorables Sophie LECLERCQ VOISIN, Jean-Pierre LUCAS) sur la proposition de dénomination de la nouvelle agglomération.

Monsieur Le Maire poursuit en expliquant que, par délibération du 21 septembre 2016, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur le nombre total de sièges au Conseil Communautaire de la nouvelle agglomération et sur les modalités de leur répartition entre les communes membres.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur la répartition des sièges proposée.

22 - Communications du Maire - Article 2122-22 délégations du Conseil au Maire Signature des marchés adaptés :

Décision	Objet	Titulaire	Montant
2016-014 16/06/2016	Organisation d'une sortie à Amiens	MARIOT VOYAGES	73,00 € par personne
2016-015 15/06/2016	Transport des enfants des centres de loisirs d'été	Transport MOURA	3 754,00€ TTC en juillet et 4 790,00€ TTC en août
2016-016 27/07/2016	Projet de Déconstruction Reconstruction de l'école Maternelle	Choix du Géomètre SCP TAFFIN Choix des Etudes de Sols Compétence Geotechnique Nord	1 440,00€ TTC 3 216,00 € TTC
2016-017 08/09/2016	Réparation de chemins agricoles	RAMERY TRAVAUX PUBLICS	27 520,80 € TTC
2016-018 16/09/2016	Bail 15 rue des Pins	VOISIN Joël	527,88 € /mois
2016-021 22/09/2016	Déconstruction Reconstruction de l'École Maternelle Les Roses		Choix des Candidats par le Jury

Monsieur le Maire explique que lors du jury de Concours il y avait deux architectes un ingénieur d'Artois Comm., ainsi que les violainois qui se sont fait connaître.

Les Architectes ont dit que ce jury s'était très bien déroulé.

23 - Questions orales :

Monsieur Jean Luc Fache indique que précédemment il a été évoqué qu'Artois Comm. étudiait un projet de bassin de lagunage.

Monsieur le Maire indique que la station pose un problème, elle est à saturation.

Monsieur Jean Luc Fache dit que le problème n'est pas récent. Il y a trop d'eau parasite et la fosse pour le rejet sur le courant Hardouin est trop haute.

Monsieur le Maire indique qu'il y a des pompes.

Monsieur Jean-Luc FACHE indique que la cuve des pompes est percée et renvoie sur la station.

Monsieur le Maire explique que la commune est traversée par deux courants, la Grande Becque et le courant Hardouin. Le premier évacue le centre de Violaines via la route d'Estaires, le second évacue le bas de Violaines via la Lys. Lors des inondations, la Grande Becque jouait son rôle. La place a été inondée car un poste de transformation, qui alimente les pompes, a été vite saturé en eau

et est tombé en panne. Il rappelle que sur Violaines, le 27 mai, il tombe 80 mm, le 29 mai, 100 mm, le 7 juin, 200mm. Lorsque les champs captant sont à saturation, ils ne peuvent plus absorber. Devant chez Vincent DUHAMEL les champs étaient inondés et l'eau déferlait vers la rue des Chênes. Le même phénomène a été constaté rue du Canteleu. L'eau a stagné mais est partie rue du canteleu dès le lendemain. Il y avait de l'eau rue du Marais. Les pompes ont été maintenues en fonctionnement toute la nuit. Le courant Hardouin est resté très chargé.

Le courant a été remonté. Il a été constaté que des barrages avaient été faits, ce qui gênait l'écoulement. Il faudrait déclarer ces barrages pour le cas échéant, les détruire très vite.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'est battu pour la dissolution du SIAAAH car il n'avait pas fait de travail sur Violaines. Dans la rue Dupuis à Richebourg il y avait deux gros arbres sous les ponts qui bloquaient l'évacuation des eaux. A La Gorgue le courant était bas.

Lors de la réunion suite à ces inondations il a été signalé que le Département aurait dû être associé car Route d'Estaires, les fossés ne sont pas traités. Depuis, Monsieur FARDEL a été reçu à ce sujet. Cela doit être programmé en 2017. Les fossés de la commune ont été traités pour une bonne partie. L'USANE n'était pas intervenue depuis plusieurs années.

Monsieur Jean-Luc FACHE précise que pour la station, le technicien de la Samée est au courant, il faut lui demander. Artois Comm. est également informé de ce problème. Il y avait le même problème avec les disjoncteurs.

Monsieur le Maire indique que dès 2014 il a fait augmenter la puissance des disjoncteurs car elle était insuffisante pour que les deux pompes fonctionnent simultanément.

Monsieur Jean-Luc FACHE précise que le problème persiste car dès que le courant monte la station ne peut plus rejeter, le busage de rejet ne peut plus se faire. Artois Comm avait fait une étude sur le pluvial. Ils se sont aperçu qu'il y avait trop d'eau parasite à la station. Artois Comm. avait alors envisagé, sur la place De Lattre de Tassigny, faire un bassin de rétention d'eau enterré.

Monsieur le Maire indique qu'un bassin derrière le stade est prévu.

Monsieur Jean-Luc FACHE indique que la rue du Rétuy est plus haute.

Monsieur le Maire indique qu'il y avait un problème rue de la Planquette car toute l'eau des champs coulait dans le réseau, et le tout à l'égout partait dans un fossé. Un séparatif a été fait. Les eaux partent sur La Bassée. Une nouvelle station va être reconstruite et une lagune sera réalisée.

Madame Sophie LECLERC VOISIN indique que la transition est toute faite puisque Monsieur le Maire évoquait que beaucoup de déchets avaient été trouvés dans les pompes elle souhaitait savoir au bout de deux ans et demi ce que compte faire la municipalité au niveau de l'environnement. Une politique de plantations avait été mise en place.

Monsieur le Maire répond en indiquant que l'écologie ce n'est pas de la politique mais du comportement. Il n'a pas à rougir à ce sujet car c'est important, c'est l'avenir de nos enfants et de la planète. Depuis cette année il n'y a plus de pesticide sur la commune.

Madame Leclercq VOISIN indique que cela avait été lancé avant car un décapeur thermique avait été acquis par Monsieur FACHE.

Monsieur le Maire reprend en indiquant que sur l'environnement il y a ce programme, mais aussi l'éclairage public raisonné a été mis en place. La municipalité travaille sur les économies d'énergie de bâtiments, l'école maternelle n'est pas qu'une idée folle mais ce bâtiment est économe et ingérable. Les factures d'eau et d'électricité sont contrôlées. Le self a été mis en place à la cantine

cela évite le gaspillage alimentaire. Les consommations des véhicules ont également été contrôlées. Toute cette politique est mise en place. Des détecteurs de présence vont être installés. Pour les plantations, Monsieur Frédéric LELONG indique qu'un dossier a été travaillé sur ce thème, il sera présenté fin novembre en commission avec la création de parterres, des aménagements de surfaces, de la plantation d'arbustes, de fleurs et d'arbres d'ornement pour agrémenter Violaines. Il ajoute que ce qu'il regrette dans le plan qui avait été entrepris est que certains arbustes n'avaient pas été plantés.

Madame Leclerc Voisin regrette que beaucoup de plantations faites aient été arrachées. Elle cite à titre d'exemple la rue de Canteleu, rue du Marais. Au niveau des étangs il y a des orchidées sauvages qui sont coupées systématiquement. Il y en a de moins en moins.

Monsieur le Maire indique que les plantations enlevées étaient rue du Pont de Bois. Les arbustes ont été replantés Cité de la Gare.

Madame LECLERC VOISIN affirme que les plantations sont un attrait pour Violaines. D'ailleurs quelqu'un a dû intervenir sur l'abattage des quatre saules têtards centenaires rue Wandhofen.

Monsieur le Maire indique que des arbres ont été plantés rue Bauchet, et d'autres le seront.

Madame Leclercq Voisin indique que ces plantations sont ornementales et non environnementales. Certes c'est important mais ce n'est pas la même chose.

Monsieur le Maire indique que ce procédé permet de diminuer l'arrosage. Une politique environnementale est mise en place.

Madame LECLERCQ VOISIN pense que cette politique peut s'améliorer.

Monsieur le Maire ajoute que les caniveaux sont nettoyés. Pour lui cela est important dans une ville.

Madame LECLERC VOISIN précise que pour elle, la propreté est importante et qu'actuellement cela dérape. Il y a plein de dépotoirs. Les villes voisines sont beaucoup plus vertes que Violaines.

Elle indique que la seconde question porte sur le centre Leclerc pour lequel elle souhaite des précisions.

Monsieur le Maire répond que cela fait deux ans et demi qu'il s'occupe du dossier. Il rappelle que les avocats sont désormais venus. Le permis 1 a été jugé hors la loi par le Conseil d'Etat. Le permis 2 qui était bloqué par l'ARS, a été relancé. Le droit a été remis sur le dossier. Ce dossier a été gagné au Tribunal administratif en janvier 2015 puis à la cour d'appel en juin 2016 il y aura peut-être un recours au Conseil d'Etat. Monsieur le Maire indique qu'il n'attendra plus un an et demi il l'a dit, il le répète. Le permis deux a été gagné sur le fonds et la forme, l'intérêt à agir a été dénoncé et le fonds a été jugé.

Madame Sophie LECLERC VOISIN demande ce qui bloque donc.

Monsieur le Maire lui répond qu'il attend s'il y a recours en Conseil d'Etat. Par contre, le Conseil d'Etat doit valider le dossier. Monsieur le Maire précise qu'il a interpellé de nombreuses personnes et qu'il a fixé le délai d'attente au 3 novembre.

Le permis 3 a été jugé favorablement sur le fond et la forme.

Madame LECELRC VOISIN indique que cela est donc parti pour deux ans.

Monsieur le Maire précise qu'en deux ans de temps, le dossier a été relancé. Il ajoute qu'aujourd'hui INTERMARCHÉ a déposé une demande de CDAC pour un nouveau magasin à côté du Collège. Il précise qu'il ne lâchera rien sur ce dossier.

Madame Sophie LECLERC VOISIN indique que la zone de Carrefour prend également de l'importance.

Monsieur Jean-Luc FACHE indique que Carrefour n'a pas voulu faire le magasin.

La séance est clôturée à 20H52.